



Certificat d'engagement et de connaissance:

Rat

Des rats vont bientôt faire partie de votre foyer. Le présent certificat d'engagement et de connaissance, mentionné au V de l'article L.214-8 du Code rural et défini par le décret n° 2022-1012 du 18 juillet 2022, a pour objectif de vous informer sur les besoins essentiels du rat domestique et de vous engager à les respecter afin de garantir son bien-être tout au long de sa vie.

①

Besoins physiologiques

Boire

Le rat doit disposer en permanence d'une eau propre et fraîche, fournie au moyen d'un biberon ou d'une coupelle stable, nettoyés régulièrement.

Manger

Le rat est un omnivore. Son alimentation doit être équilibrée et adaptée à l'espèce, comprenant :

- un mélange ou des extrudés spécifiques pour rats ;
- des compléments frais adaptés (légumes, fruits en petites quantités) ;
- un apport protéique modéré selon l'âge et l'état physiologique.

Les aliments gras, sucrés, salés ou toxiques sont à proscrire. Toute transition alimentaire doit être progressive.

Dormir et se reposer

Le rat alterne phases d'activité et de repos tout au long de la journée. Il doit disposer de plusieurs zones de repos confortables, calmes et sécurisées.

②

Besoins psychologiques et comportementaux

Socialisation

Le rat est une espèce hautement sociale. Il ne doit jamais être détenu seul. La vie en groupe de congénères compatibles est indispensable à son équilibre émotionnel et comportemental.

Explorer et se dépenser

Le rat est curieux, intelligent et actif. Il a besoin de découvrir son environnement et de se dépenser quotidiennement. Des sorties de plusieurs heures par jour doivent être prévues dans un espace sécurisé, hors de la cage, afin de lui permettre d'explorer, grimper et interagir avec son environnement.

Enrichissement

L'environnement du rat doit être riche et varié afin de prévenir l'ennui et les troubles du comportement. Jeux, cachettes, objets à ronger, changements réguliers de disposition et stimulations cognitives sont essentiels.

③

Habitat et conditions de détention

Le rat a besoin d'un habitat spacieux, sécurisé et enrichi.

La cage doit :

- comporter plusieurs niveaux ;
- être équipée de cachettes, hamacs, cordes, tunnels, jeux et zones de repos confortables ;

- présenter un fond plein, non grillagé, afin d'éviter les blessures aux pattes.

Il est recommandé, au minimum, une cage de 80 × 50 × 80 cm pour deux rats, étant précisé que plus l'espace est grand, mieux il répond aux besoins de l'animal.

La cage doit être placée dans un endroit calme, bien ventilé, à l'abri des courants d'air, de l'humidité et des températures extrêmes.

④

Litière et hygiène

Une litière adaptée doit être utilisée, telle que, chanvre, lin, papier recyclé, dry bed.

Les copeaux de bois, en particulier ceux issus de résineux, sont strictement à proscrire en raison de leur toxicité pour les voies respiratoires du rat.

L'entretien de l'habitat comprend un nettoyage partiel de la cage plusieurs fois par semaine, un nettoyage complet hebdomadaire, afin de maintenir un environnement sain sans perturber excessivement les repères olfactifs des animaux.

⑤

Santé et suivi vétérinaire

Le rat doit faire l'objet d'une surveillance régulière de son état général. Toute modification de comportement, perte d'appétit, difficultés respiratoires, masse ou blessure doit conduire à une consultation rapide.

Le détenteur s'engage à :

- surveiller l'état des dents, du pelage, des yeux et des voies respiratoires ;
- maintenir une hygiène rigoureuse de l'habitat ;
- consulter un vétérinaire compétent en nouveaux animaux de compagnie (NAC) en cas de besoin.

⑥

Dépenses à prévoir

La détention de rats représente un engagement financier comprenant notamment :

- alimentation et litière : environ 15 € à 30 € par mois ;
- soins vétérinaires : au minimum 100 € par an ;
- matériel (cage, accessoires, enrichissements) : 150 € à 300 € à l'arrivée, puis dépenses occasionnelles.

Les soins vétérinaires liés aux maladies ou urgences doivent être anticipés dans le budget.

⑦

Documents et responsabilités

Avant l'adoption, le futur détenteur doit s'assurer que le cédant ou l'association lui a fourni :

- un document attestant de la cession ou de l'adoption ;
- ce document d'information relatif aux besoins spécifiques du rat.

Le détenteur s'engage à respecter la réglementation en vigueur relative à la protection animale et à assurer des conditions de vie compatibles avec les besoins biologiques et comportementaux de l'espèce.

Je soussigné(e), _____, reconnais avoir pris connaissance des besoins physiologiques, comportementaux et sanitaires du rat et m'engage à les respecter afin d'assurer son bien-être.

Fait à : _____

Le : ____ / ____ / ____

Signature précédée de la mention manuscrite

"Je m'engage à respecter les besoins de l'animal "